

COMITE REGIONAL DE NATATION DES PAYS DE LA LOIRE

INTERCLUBS TOUTES CATEGORIES – BASSIN 25 m			
	Compétition d'Animation	LE MANS (72) – Piscine les Atlantides	25 m -10 couloirs
	Samedi 10 novembre 2012 (date protégée pour la finale régionale)		
	CATEGORIES : Toutes Catégories 2004 & après titulaire du Pass'Compétition	Compétition par équipe (10 nageurs) de clubs	
	Proposition sur www.extranat.fr compositions de relais au comité régional par mail du jeudi 25 octobre au mercredi 7 novembre 23 h 59		Tarif : 49 € par équipe

Engagements & modifications d'équipes compléments d'information :

- Il est possible de modifier son ou ses équipe(s) sous ExtraNat jusqu'à mercredi 07/11/12 minuit, tant que vos engagements ne sont pas validés. Seules les modifications de dernières minutes seront prises sur place le jour de la compétition pour faciliter le bon déroulement de la compétition

Mode de qualification & conditions d'accès :

- les 20 premières équipes filles & garçons issues du classement d'après la concaténation des résultats des finales départementales et de la finale régionale de la saison 2011/12.
- 2 équipes maximum par club et par sexe.
- obligation de participer à la poule régionale pour les équipes qualifiées
- les éventuels forfaits sont à déclarer au comité régional pour le 08/10/12 (en cas de forfait se référer à l'*annuaire fédéral*, concernant les modalités de participation des nageurs qui constituaient cette équipe la saison précédente) sauf s'il s'agit d'une équipe repêchée.
- il sera procédé au remplacement des forfaits sans limite d'équipe par sexe.

Epreuves :

- 10 **Épreuves individuelles** : 10 en dames et 10 en messieurs) 100 m nage libre, 400 m nage libre, 100 m dos, 200 m dos, 100 m brasse, 200 m brasse, 100 m papillon, 200 m papillon, 100 m 4 nages, 200 m 4 nages (*Classement au temps*)
- 4 **Épreuves de relais** (4 en dames et 4 en messieurs) 4 x 100 m 4 nages, 10 x 50 m nage libre, 4 x 100 m nage libre, 4 x 200 m nage libre. (*Classement au temps*)

Programme :

1 ^{ère} REUNION	2 ^{ème} REUNION
ouverture des portes : 8H15 – évacuation : 9H40 – présentation des équipes : 9H45	ouverture des portes : 14H15 – évacuation : 15H40 – début des épreuves : 15H45
10 x 50 LIBRE DAMES & MESSIEURS Epreuves des remplaçants sur 50 Libre D & M 100 DOS DAMES 200 DOS MESSIEURS 100 BRASSE DAMES 200 BRASSE MESSIEURS 100 LIBRE DAMES 400 LIBRE MESSIEURS 100 PAPILLON DAMES 200 PAPILLON MESSIEURS 100 4 NAGES DAMES 200 4 NAGES MESSIEURS Pause 15 mn 4 X 100 LIBRE DAMES & MESSIEURS	4 X 200 Libre DAMES & MESSIEURS Epreuves des remplaçants sur 100 au choix D & M 200 DOS DAMES 100 DOS MESSIEURS 200 BRASSE DAMES 100 BRASSE MESSIEURS 400 LIBRE DAMES 100 LIBRE MESSIEURS 200 PAPILLON DAMES 100 PAPILLON MESSIEURS 200 4 NAGES DAMES 100 4 NAGES MESSIEURS Pause 15 mn 4x100 4 NAGES DAMES & MESSIEURS

Important : les remplaçants feront l'objet d'une compétition à part

F Legal le 28/09/12 Indice C

www.ffnatation-paysdelaloire.com

COMITE REGIONAL DE NATATION DES PAYS DE LA LOIRE

Règlement :

- Se référer aux pages 115 à 117 de «*Annuel Règlements 2012/2013*»
- S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des Règlements techniques de la FINA.
- Nota : à compter de la saison sportive 2012/2013, les nageurs nés en 2004 et après auront l'obligation d'être titulaires de l'ensemble du dispositif ENF (Sauv'nage, pass'sport de l'eau et le pass'compétition) pour intégrer les différentes compétitions. Le contrôle sera effectué lors des propositions d'engagement sur l'espace ExtraNat.
- Chaque équipe est composée de dix nageurs avec l'obligation de participer à une épreuve individuelle et au relais 10 x 50 m nage libre. Lorsque les titulaires du relais 10 x 50 m nage libre ont nagé, aucun remplaçant ne peut se substituer dans les autres courses.
- En cas de blessure d'un membre de l'équipe, et jusqu'à un quart d'heure précédent le départ du 10 x 50 m nage libre, il peut être fait appel à un remplaçant. Il ne peut plus y avoir de modifications dans les engagements individuels après le relais 10 x 50 m nage libre.
- Tout nageur transféré ou nouvellement licencié de niveau de la série Élite, quel que soit son statut ou sa nationalité, non répertorié sur les grilles de séries, ne peut participer aux interclubs que s'il s'est fait connaître auprès de la commission des séries et du cadre technique référent de la région d'origine de la demande afin d'obtenir son intégration **à la date du 9 octobre** de la saison en cours dans les grilles de séries de la FFN.
- Pour les championnats interclubs départementaux, régionaux et nationaux, chaque équipe masculine ou féminine de club ne pourra pas avoir dans sa composition plus de deux nageurs transférés ou nouveaux licenciés, quelle que soit leur nationalité, inscrits sur les listes de haut niveau ou ayant réalisé la saison précédente une performance correspondant aux grilles des collectifs internationaux « Olympique », « Mondial » et « Européen » ou de série Élite.

Dispositions particulières :

- Réglementaires :
Pour être classé, un club doit obligatoirement disputer la compétition dans sa région et toutes les épreuves doivent être nagées.
Précision : la notion « d'épreuve nagée » signifie que le nageur a effectué son parcours dans le respect des caractéristiques de l'épreuve (style et distance) du départ à l'arrivée.
Exemples :
 1. Un nageur respecte la distance mais pas le style (exemple : 200 m nage libre au lieu de 200 m papillon) : l'épreuve n'a pas été nagée.
 2. Si un nageur abandonne, quelle que soit la raison : l'épreuve n'a pas été nagée.
 3. Sous réserve qu'il l'ait terminée, l'épreuve est considérée comme nagée même si le nageur est disqualifié pour une faute technique (nage ou virage).
 4. Un nageur est forfait, y compris pour cause de blessure justifiée par un certificat médical : l'épreuve n'a pas été nagée.
 5. Deuxième faux départ (cas n°1) - Le nageur tombe dans l'eau alors que le signal de départ n'a pas été donné. Le nageur fautif est disqualifié et pour lui l'épreuve n'a pas été nagée.
 6. Deuxième faux départ (cas n°2) - Le nageur fautif est disqualifié à l'issue de la course après avoir parcouru la totalité de la distance et respecté le style de nage : l'épreuve a été nagée.
 7. Deuxième faux départ (cas n°3) - Alors que le signal de départ a été donné, un nageur s'arrête et ne termine pas la course considérant qu'il a fait un faux départ et qu'il sera disqualifié à l'arrivée. Cela équivaut à un abandon : l'épreuve n'a pas été nagée.
- Du comité régional des PDL :
Positionnement des épreuves des remplaçants, sur la première réunion après les relais 10 x 50 libre (sur un 50 Libre) et sur la deuxième réunion après le relais 4 x 200 libre (sur un 100 libre au choix)
Possibilité de changer la composition de son relais 4 x 100 libre dans les 5 premières minutes de l'entracte de la 1^{ère} réunion
Possibilité de changer la composition de son relais 4 x 200 libre dans la première heure d'échauffement la de 2^{ème} réunion.
Possibilité de changer la composition de son relais 4 x 100 4 nages dans les 5 premières minutes de l'entracte de la 2^{ème} réunion.

Récompenses :

- Coupe aux 3 premières équipes filles et aux 3 premières équipes garçons au classement général
- Médailles aux 10 nageurs (ses) et au remplaçant des 3 premières équipes filles et garçons

Officiels :

- Obligation de fournir un officiel par équipe qualifiée

Forfait :

- 85,00 € par équipe après le 08/10/2012

F Legal le 05/09/12 Indice B

www.ffnatation-paysdeloire.com

COMITE REGIONAL DE NATATION DES PAYS DE LA LOIRE

INTERCLUBS TOUTES CATEGORIES - BASSIN DE 25 M



Samedi 10 novembre 2012

LISTE DES EQUIPES QUALIFIEES

Filles		Garçons	
1	ANGERS NATATION 1	1	LA ROCHE-SUR-YON NATATION
2	LA ROCHE-SUR-YON NATATION	2	NANTES NATATION 1
3	NANTES NATATION 1	3	CLUB AQUATIQUE CHOLETAIS 1
4	ST-NAZAIRE ATLANTIQUE NATATION 1	4	ASPTT NANTES 1
5	CHALLANS NATATION	5	ANGERS NATATION 2
6	CLUB AQUATIQUE CHOLETAIS 1	6	AS CARQUEFOU 1
7	NAT'YON LA ROCHE AGGLO 85	7	NANTES NATATION 2
8	CN LE MANS	8	CHALLANS NATATION
9	ASPTT NANTES	9	ST-NAZAIRE ATLANTIQUE NATATION
10	AS AVRILLÉ NATATION	10	CN LE MANS
11	ST-SÉBASTIEN NATATION 1	11	AS AVRILLÉ NATATION
12	CN 44 ST-HERBLAIN	12	ALLONNES JEUNESSE SPORTIVE
13	ANGERS NATATION 2	13	ST-SÉBASTIEN NATATION
14	NANTES NATATION 2	14	ANGERS NATATION 2
15	ALLONNES JEUNESSE SPORTIVE	15	CLUB AQUATIQUE CHOLETAIS 2
16	LES GOÉLANDS SABLÉ-SUR-SARTHE	16	LES SABLES D'OLONNE D.P.O
17	JEANNE D'ARC SAUMUR NATATION	17	CN LUÇON
18	AS CARQUEFOU	18	US LA FLÈCHE
19	CN LUÇON	19	LES GOÉLANDS SABLÉ-SUR-SARTHE
20	CLUB AQUATIQUE CHOLETAIS 2	20	JEANNE D'ARC SAUMUR NATATION
Remplaçantes		Remplaçant	
1	CN CHÂTEAUBRIANT	1	ASPTT NANTES 2
2	SN LE LUDE	2	SN LE LUDE
3	ST-NAZAIRE ATLANTIQUE NATATION 2	3	CN FONTENAY-LE-COMTE
4	ST-SÉBASTIEN NATATION 2	4	AS CARQUEFOU 2
5	US LA FLÈCHE	5	MARLIN AQUA SPORT ANCENIS

F Legal le 05/09/12 Indice B

www.ffnatation-paysdeloire.com